



2023/0464(NLE)

7.3.2024

AVIS

de la commission du commerce international

à l'intention de la commission du développement

sur la proposition de décision du Conseil relative à l'accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part (COM(2023)0791 – C9-0029/2024 – 2023/0464(NLE))

Rapporteuse pour avis: Samira Rafaela

PA_Leg_Consent

JUSTIFICATION SUCCINCTE

Le 15 novembre 2023, l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ont signé l'accord de Samoa, qui a établi le cadre global des relations de l'Union avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cet accord remplacera l'accord de Cotonou, qui avait été signé en 2000 pour une durée de 20 ans et qui devait donc être prorogé. L'accord de Samoa comprend six domaines prioritaires: démocratie et droits de l'homme, croissance et développement économiques durables, changement climatique, développement humain et social, paix et sécurité, et migration et mobilité. Se plaçant au point de vue de la commission du commerce international (INTA), votre rapporteur pour avis tient à souligner les points suivants:

Premièrement, l'accord devrait profiter au commerce intra-africain et à l'intégration économique du continent africain par l'intermédiaire de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Les instruments utiles que sont les accords de partenariat économique (APE) devraient contribuer à atteindre cet objectif.

Deuxièmement, il convient de se féliciter que l'accord comporte des orientations en vue de réaliser les objectifs de développement durable et l'accord de Paris, ainsi que de mettre en œuvre le principe du consentement préalable, libre et éclairé des Nations unies. Cet accord devrait favoriser le développement durable dans les deux régions, dans lesquelles les divers instruments commerciaux de l'Union, notamment les accords de partenariat économique, le système de préférences généralisées et l'aide au commerce, mais aussi le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et le règlement sur la lutte contre la déforestation, devraient se renforcer mutuellement.

Troisièmement, les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays africains devraient contribuer au développement durable à long terme, réduire la pauvreté et renforcer l'intégration régionale. Ces accords devraient profiter à la population africaine et au commerce intra-africain.

Quatrièmement, les dispositions de l'accord relatives au commerce et aux investissements devraient profiter à toutes les parties. L'Union européenne devrait dès lors tenir compte d'un éventuel déséquilibre quant aux bénéfices des relations en matière de commerce et d'investissement avec les pays de l'OEACP, notamment en ce qui concerne la durabilité.

Cinquièmement, si nécessaire, l'Union européenne devrait se mobiliser en faveur du renforcement des capacités et soutenir des activités liées aux sciences, à la technologie, à la recherche, à l'innovation et à la transformation numérique dans les pays de l'OEACP. Elle devrait également dialoguer avec les pays de l'OEACP au sujet de la législation commerciale de l'Union, nouvelle et existante, dont le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et l'interdiction du travail forcé.

Sixièmement, il convient de se féliciter que l'accord comporte de solides engagements en faveur des droits de l'homme. Cet accord devrait contribuer à lutter contre les inégalités et sa mise en œuvre devrait tenir compte de l'intégration de la dimension de genre, ce qui inclut, entre autres, des aspects liés à l'égalité de genre et au commerce ainsi que des chapitres consacrés au genre dans les accords commerciaux.

La commission du commerce international invite la commission du développement, compétente au fond, à recommander que le Parlement approuve la proposition de décision du Conseil relative à l'accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part.

**ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES
DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS**

La rapporteure pour avis a reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration de l'avis, préalablement à son adoption en commission:

Entité et/ou personne
Dr. James Nyomakwa-Obimpeh (PhD)
Professor Robert Dussey, Togo's Minister of Foreign Affairs, African Integration and Togolese Abroad, the OACPS' Chief Negotiator and Chair of the Ministerial Central Negotiating Group
CONCORD Europe

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive de la rapporteure pour avis.

PROCÉDURE DE LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Titre	Accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part
Références	05789/2024 – C9-0029/2024 – 2023/0464(NLE)
Commission compétente au fond	DEVE
Rapporteur(e) pour avis Date de la nomination	Samira Rafaela 24.1.2024
Date de l'adoption	7.3.2024
Résultat du vote final	+: 29 –: 2 0: 5
Membres présents au moment du vote final	Barry Andrews, Geert Bourgeois, Saskia Bricmont, Jordi Cañas, Danuta Maria Hübner, Karin Karlsbro, Danilo Oscar Lancini, Bernd Lange, Thierry Mariani, Margarida Marques, Emmanuel Maurel, Samira Rafaela, Catharina Rinzema, Inma Rodríguez-Piñero, Helmut Scholz, Dominik Tarczyński, Kathleen Van Brempt, Marie-Pierre Vedrenne, Jörgen Warborn, Jan Zahradil
Suppléants présents au moment du vote final	Marek Belka, Anna Cavazzini, José Manuel García-Margallo y Marfil, Enikő Győri, Cristina Maestre Martín De Almagro, Javier Moreno Sánchez, Manuela Ripa, Witold Jan Waszczykowski
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Andrea Bocskor, Paola Ghidoni, Ivo Hristov, Virginie Joron, Ska Keller, Dace Melbārde, Wolfram Pirchner, Aušra Seibutyte

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

29	+
ECR	Geert Bourgeois, Dominik Tarczyński, Witold Jan Waszczykowski, Jan Zahradil
ID	Paola Ghidoni, Danilo Oscar Lancini
NI	Andrea Bocskor, Enikő Győri
PPE	José Manuel García-Margallo y Marfil, Danuta Maria Hübner, Dace Melbārde, Wolfram Pirchner, Aušra Seibutytė, Jörgen Warborn
Renew	Barry Andrews, Jordi Cañas, Karin Karlsbro, Samira Rafaela, Catharina Rinzema, Marie-Pierre Vedrenne
S&D	Marek Belka, Ivo Hristov, Bernd Lange, Cristina Maestre Martín De Almagro, Margarida Marques, Javier Moreno Sánchez, Inma Rodríguez-Piñero, Kathleen Van Brempt
The Left	Helmut Scholz

2	-
ID	Thierry Mariani
The Left	Emmanuel Maurel

5	0
ID	Virginie Joron
Verts/ALE	Saskia Bricmont, Anna Cavazzini, Ska Keller, Manuela Ripa

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention